PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 04 avril 2023
A 20h30 – Salle du Conseil Municipal

Présents :	Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIERE, Alexandre HAYEK.
Excusée :	
Procurations :	Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Thomas NERVI a donné pouvoir à Laure VINCENT.
Absents :	Lou LOMBARD et Aurélia BAZERLI.

ORDRE DU JOUR :

1. Vérification du quorum : Monsieur le maire fait l'appel, 9 élus sont présents à l'ouverture du Conseil Municipal + 2 procurations + 2 absents. Le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h41.

2. Désignation du secrétaire de séance : Monsieur le maire demande s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance. Aucun élu ne se propose. Il demande à Béatrice GRELET de tirer au sort un nom d'un élu présent et qui n'a pas été secrétaire de séance lors des 3 précédentes réunions du CM. Béatrice GRELET est **élue à l'unanimité** secrétaire de séance.

3. Vote du procès-verbal du CM du 13.12.2022 : **Vote pour à l'unanimité** l'approbation du PV du CM du 28.02.2023.

4. Proposition délibération vote du compte administratif 2022 pour le budget communal de La Bastidonne :
Monsieur le Maire rappelle que pour le compte administratif et le compte de gestion, il doit sortir de la salle et ne pas assister au vote. C'est la présentation des comptes globaux de l'année précédente de la commune. Le compte administratif est établi par la commune et le compte de gestion par la trésorerie. Ils doivent être les mêmes.
Il demande à **Béatrice PAUMIER LALLEMAND** de présider le Conseil Municipal le temps de son absence, elle passera la parole à **Maryvonne ROSELLO**.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND prend la présidence du Conseil Municipal suite à la sortie de Monsieur le Maire et donne la parole à **Maryvonne ROSELLO** pour la présentation du tableau des chiffres du compte administratif communal de La Bastidonne.
Maryvonne ROSELLO lit le compte administratif 2022 :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	530 554.23	678 342.72
Recettes	437 652.64	910 652.77
Déficit	92 901.59	
Excédent		232 310.05

Béatrice PAUMIER LALLEMAND propose de voter ce compte administratif 2022 de la commune.
Laure VINCENT demande si le détail va être présenté.
Béatrice PL lui répond qu'il a été présenté dans les pièces jointes qui ont été envoyées par mail à chacun des élus et également projetées en séance de réunion du budget 2023.

Laure VINCENT ajoute que si l'un des élus n'a pas assisté à la séance et n'a pas lu le mail, il n'y a pas le détail ?
Maryvonne ROSELLO propose de rappeler le maire pour lui demander.
Laure VINCENT rajoute que les années précédentes il y avait plus d'explications et de détails.
Maryvonne ROSELLO demande une interruption pour demander au Maire de revenir et pouvoir répondre aux questionnements de **Laure VINCENT**.
Laure VINCENT indique que le document fait 64 pages, elle veut bien le lire en 30 secondes mais c'est compliqué.
Hugues SERVIERE souligne qu'il n'y a que 48 pages.
Monsieur le Maire est appelé et indique qu'il ne peut pas intervenir.
Laure VINCENT lui dit qu'elle a une question à lui poser. Il renouvelle sa réponse. Elle lui répond d'accord mais on peut poser des questions quand même ? Monsieur le maire précise une nouvelle fois que oui mais il ne peut pas y répondre, c'est aux élus qui présentent le compte administratif d'y répondre. **Laure VINCENT** demande alors à **Maryvonne ROSELLO** de répondre à sa demande.
Maryvonne ROSELLO dit qu'elle a reçu le compte administratif par mail comme tous les élus, mais elle n'a pas le détail du compte administratif sur papier, elle l'avait demandé, mais la secrétaire étant absente ce jour, elle ne lui a pas imprimé.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND rajoute qu'elle va retrouver la pièce jointe envoyée aux élus et essayer de répondre aux questions.
Laure VINCENT dit qu'elle a une balance administrative qui fait 64 pages, elle demande si c'est bien cela le bilan.
Vincent MARTIN prend la parole en expliquant qu'un mail a été envoyé par le Maire et reprend les explications qui synthétise tout cela.
Laure VINCENT ne sait pas si sur le papier qu'elle a c'est 2022 ou 2023 car ce n'est pas écrit dessus, elle demande à **Vincent MARTIN** si lui il sait. Elle rajoute que c'est le bordel.
Béatrice PL retrouve le mail du 3 avril à 10h56 concernant le compte administratif et gestion 2022.
Maryvonne ROSELLO indique à **Laure VINCENT** que tout cela avait été vu en réunion budget les 3 semaines précédentes. Elle redit qu'elle a demandé hier à ce qu'on lui imprime les chapitres pour aujourd'hui, mais elle n'a pas pu les avoir la secrétaire des élus étant absente aujourd'hui.
Laure VINCENT demande s'il n'y a qu'elle dans ce cas ou tout le monde a eu le temps d'étudier le document ? Elle dit qu'avant quand ils votaient le budget il y avait les lignes de compte.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND se permet de souligner qu'on ne parle pas du budget primitif 2023 mais de compte administratif 2022 qui donne les chiffres de l'année qui est terminée. Il faut juste vérifier si les chiffres du compte administratif et de gestion sont identiques.
Laure VINCENT lui répond qu'elle sait mais même, ce n'est pas normal.
Hugues SERVIERE pose des questions.
Vincent MARTIN lui répond qu'il parle des restes à réaliser qui ont été expliqués par mail.
Alexandre HAYEK dit que cela et un peu rébarbatif mais aimerait juste comprendre ce qui explique ce déficit et cet excédent dans les grandes lignes.
Laure VINCENT demande une nouvelle fois les chapitres.
Béatrice PL lui répond qu'on peut le faire ligne par ligne mais qu'on risque d'y passer la nuit.
Vincent MARTIN précise que cela est expliqué aussi sur 1 pages et non sur 48 pour les restes à réaliser. L'écart par rapport à ce qui avait été prévu et les restes à réaliser est expliqué sur le mail du 08.02.2023 à 20h25 envoyé à tous les élus. Il ajoute que de toute façon c'est simple, c'est soit on le vote, soit on ne vote pas le compte administratif mais autant le dire.
C'est ce que **Béatrice PL** allait proposer car tous les éléments ont été discutés en réunion préparatoire ou chaque élu a été invité puis envoyés par mails, ils étaient à consulter.
Hugues SERVIERE rajoute que ce n'est pas suffisant.
Laure VINCENT demande si au moins les adjoints ont tous eu le détail et participé à toutes les réunions budget ?
Les adjoints répondent que oui.
Vincent MARTIN rajoute que tout cela a été communiqué et que le Maire a pris soin d'envoyer plusieurs mails avec le résumé de tout ce qui a été fait à chaque réunion.
Béatrice PL se propose de relire le mail du 08.02.23 à tout le monde qui fait 16 lignes...

« Vous trouverez ci-joint, les restes à réaliser de 2022 en recettes et en dépenses. Comme chaque année avant le vote du budget, le maire doit éditer les restes à réaliser de l'année précédente. Les restes à réaliser 2022 sont les engagements financiers recettes et dépenses inscrits au budget investissement et non réalisées ou partiellement réalisées. Pour la première fois depuis de très nombreuses années, nous avons pu faire le ménage avec ce qui restait dans les comptes qui n'étaient pas toujours bien imputés. En toute clarté et en accord avec la trésorerie dans les restes à réaliser qui se reportaient d'année en année, quelques fois sans avoir à connaître leur origine. Il ne reste aujourd'hui plus que deux lignes en dépenses avec 1 000 € pour les petits travaux et ensuite 345 378 € pour les grands travaux. Nous avons voté une enveloppe de 794 765 €, il nous reste à réaliser sur cette enveloppe en 2023 près de la moitié du grand chantier avec entre autres le chemin de Fontvieille qui va commencer cette semaine. En recettes, une seule ligne pour la voirie et le pluvial qui est de 490 010 €. Les subventions de la première tranche 2022 sont tombées partiellement sur notre compte, environ 147 000 € du Département. Le reste de la première tranche arrivera d'ici le printemps. Nous devrions avoir reçu l'ensemble des subventions d'ici la fin de l'année. Ce sera notre première action bouclée sans perte de subvention de notre mandat. Nous allons régler en faisant l'avance financière des 700 000 € comprenant les subventions à venir et la TVA a récupéré sans avoir eu à ouvrir une ligne de trésorerie ni de faire de crédits. Merci à toutes les personnes qui sont intervenues sur toutes les réunions auxquelles nous avons assisté y compris notre secrétaire. Donc nous allons aborder sereinement l'étude du budget 2023 dans ces conditions. »

Béatrice PAUMIER LALLEMAND demande si à ce moment précis après avoir vu les chiffres ci-dessus, le conseil municipal est prêt à voter cette délibération ?

Laure VINCENT souligne une nouvelle fois que cela ne s'est jamais passé comme cela depuis 8 ans, les mails elle n'a pas eu le temps de les lire. Elle veut bien voter le compte mais elle a besoin de savoir qui a travaillé, qui l'a fait car on vote les yeux fermés.

Vincent MARTIN lui répond qu'elle vote les yeux fermés mais pas les autres qui ont participé à toutes les réunions et qui ont lu les mails.

Maryvonne ROSELLO rajoute que cette année **Monsieur le Maire** a géré le budget avec la secrétaire. **Vincent MARTIN** ajoute qu'il a géré la préparation. Et ensuite il y a eu des réunions en interne où le détail a été présenté.
Ce qui est résumé dans l'un des mails que **Monsieur le Maire** a envoyé à tous les élus.

Laure VINCENT appuie à nouveau sur le fait que ça ne s'est jamais passé une seule fois comme ça.

Béatrice PL reprend la parole pour dire que le mail qui a été envoyé à tout le conseil municipal le 1er avril à 11h42, reprend toutes les dates des réunions qui ont eu lieu.

Laure VINCENT pense qu'elle n'est pas la seule à penser ce qu'elle a dit tout haut, tout le monde a trop de mails pour les lire.

Vincent MARTIN lui répond qu'il y a une moitié qui était aux réunions, et pas que les adjoints, car lui-même était présent, **Éric LEVANTIS** et **Hugues SERVIERE** également.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique qu'il n'est pas possible de refaire ce soir le déroulé de ce qui s'est passé mais tous les éléments ont bien été mis à disposition par **Monsieur le Maire** pour tous les élus.

Alexandre HAYEK valide les dires de **Béatrice PL**, il demande un résumé concernant le déficit et l'excédent.

Maryvonne ROSELLO explique qu'il y a un déficit en investissement car les subventions qui sont à venir ont été notées et une grande partie des travaux qui ont été faits ont déjà été payés et les subventions ne sont pas encore arrivées. C'est en attente.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND rajoute qu'entre-temps début 2023, une des subventions est arrivée.

Maryvonne ROSELLO revient à l'excédent de fonctionnement qui s'explique car l'année dernière, il a été provisionné des sommes sur les frais d'avocats par rapport aux procès en cours contre la mairie. Cet argent n'a pas été dépensé car ces procès sont toujours en cours. Il a été provisionné aussi le dossier de la rue du Luberon et le dossier de la bute GINIES. Cet argent n'a pas été dépensé et certains postes ont été plus crédités que dépensés.

Hugues SERVIERE dit que les informations ne sont pas suffisantes.

Béatrice GRELET prend la parole pour expliquer que plusieurs personnes étaient tout de même présentes aux réunions de travail budget dont **Hugues SERVIERE**, et qu'un gros travail a été effectué ligne par ligne. C'est important que tout le monde soit rassuré. La trésorerie est en accord avec les montants proposés.

Vincent MARTIN ajoute qu'il n'est pas possible de faire un budget s'il n'a pas été travaillé en amont.

Maryvonne ROSELLO explique que c'est **le Maire** et la secrétaire qui se sont occupés de la préparation du budget cette année et c'est pour cela qu'elle n'est pas efficace à 100%.
Vincent MARTIN demande à **Hugues SERVIERE** s'il pense que c'est sincère ou non ? S'il pense qu'il n'y a pas l'adjointe aux finances et qu'on ne peut pas croire au travail qui est fait ?
Hugues SERVIERE répond qu'en conseil municipal il faut un minimum d'explications.
Vincent MARTIN demande ce que cela veut dire ? Est-ce qu'il faut continuer comme cela était fait avant et ne rien changer au fonctionnement de la nouvelle équipe ?
Vincent MARTIN demande à **Hugues SERVIERE** s'il veut dire qu'il est malhonnête ?
Béatrice PAUMIER LALLEMAND propose de reporter ce vote. Elle explique que ce n'est pas comme si les élus n'avaient eu aucun élément en main. Ils ont été transmis bien avant le délai réglementaire. Le but du jeu est que chacun puisse le lire calmement chez lui et en prendre connaissance pour poser des questions pendant les réunions préparatoires.
Alexandre HAYEK tient à dire que vu la tournure des débats, il y a deux choses : il ne faut pas se renvoyer la balle à dire : on vote ou on ne vote pas car il pense que personne n'a envie d'utiliser un vote contre pour utiliser un vote contre à ce stade. Il y a besoin d'éclairage. La deuxième est que le vote du budget, pour rejoindre Vincent est un vote de confiance. Est-ce que le conseil municipal donne la confiance au maire ou pas ? Et est-ce qu'on a assez d'informations pour prendre la décision. Il reconnait que comme Laure, il n'a pas eu le temps de prendre connaissance des 48 pages... Est-ce que chacune des lignes des tableaux que l'on avait les années précédentes sont particulièrement utiles et sont restées en mémoire ? Pas forcément non plus. Il a compris que le déficit investissement en 2022 est dû à des subventions non encore perçues. Et que l'excédent en fonctionnement était dû aux provisions sur les frais d'avocat qui n'ont pas encore été engagés. C'est ce qu'il a compris et il va se baser sur cela pour déterminer son vote.
Néanmoins, **Laure VINCENT** émet une requête, pour ceux qui n'ont pas le temps de lire toutes ces pages, il faut fonctionner à minima comme les deux années précédentes avec un minimum d'informations avec des têtes de chapitre et un minimum d'explications. Elle n'a pas de problème à voter mais elle veut des détails.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND ajoute que les détails sont dans les mails qu'a envoyé **Monsieur le Maire** et qui n'ont pas été lus. Elle comprend qu'il faut donner des détails synthétiques lors du conseil municipal. La requête est entendue.
Cela gêne **Béatrice GRELET** qu'un vote soit fait dans ces conditions-là, elle pense qu'il faudrait mieux reporter le vote du compte administratif, il reste un peu de temps pour voter, nous avons jusqu'au 15 avril.
Alexandre HAYEK répète que c'est un vote de confiance.
Mais **Laure VINCENT** ne comprends pas comment elle peut voter sans avoir vu les chapitres.
Vincent MARTIN lui répond que les chapitres peuvent être diffusés si elle souhaite.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND ajoute que c'est **Monsieur le Maire** qui va présider la suite de la présentation du budget 2023. Tous les tableaux et graphiques concernant le budget principal seront projetés et expliqués, comme chaque année, et qu'il sera en capacité de répondre aux questions s'il y en a. Pour l'instant, c'est du compte administratif qu'il s'agit.
Éric LEVANTIS a une question, c'est **Monsieur le Maire** et la secrétaire qui ont établi le budget et tout à l'heure il a demandé à Maryvonne si elle était dedans et il n'a pas eu de réponse.
Maryvonne ROSELLO lui répond en lui disant qu'elle n'avait pas été dans la première étape de la préparation de ce budget puisque **Monsieur le Maire** avait demandé à s'en occuper personnellement avec la secrétaire. Il voulait le reprendre pour vraiment le maîtriser. Mais elle a participé à toutes les réunions du budget, comme plusieurs élus. Elle redit une nouvelle fois qu'elle a demandé à la secrétaire de lui imprimer les documents comptables, hier, pour avoir les éléments pour répondre aux questions car elle se doutaient qu'il y en aurait. Malheureusement elle n'a pas pu lui imprimer car elle était absente ce matin et ne lui a pas sortie cet après-midi. Sinon elle aurait pu mieux leur expliquer.
Hugues SERVIERE prend la parole pour expliquer que pour lui la situation est gênante car Maryvonne est adjointe aux finances et elle n'a pas participé au budget.
Béatrice PAUMIER LALLEMAND lui répète que Maryvonne a participé à toutes les réunions du budget, comme elle et d'autres élus. Lui-même était présent à une des réunions préparatoires. Elle explique que l'on peut repasser au travers de toutes ces lignes, mais ce n'est pas l'objectif, il a été envoyé justement pour que chacun le consulte. C'est

très complexe et c'est la raison pour laquelle il y a eu plusieurs réunions préparatoires et que tous les documents ont été envoyés préalablement pour que chacun puisse les consulter ligne par ligne et poser des questions si besoin.
Béatrice PAUMIER-LALLEMAND propose de passer au vote pour que chacun se positionne.
Vote POUR à l'unanimité pour adopter le compte administratif 2022 de la commune.

5. Proposition délibération vote du compte de gestion 2022 pour le budget communal de La Bastionne :
Maryvonne ROSELLO explique que le compte de gestion émis par la Trésorerie est en accord avec le compte administratif de la commune et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	530 554.23	678 342.72
Recettes	437 652.64	910 652.77
Déficit	92 901.59	
Excédent		232 310.05

Béatrice PAUMIER LALLEMAND procède au vote du compte de gestion 2022 de la commune.
Vote POUR à l'unanimité pour adopter le compte de gestion 2022 de la commune.

Béatrice PAUMIER-LALLEMAND demande à **Monsieur le Maire** de revenir en séance.
Il revient dans la salle du Conseil Municipal.
Laure VINCENT demande à **Monsieur le Maire** de débriefer sur les 2 délibérations précédentes suite au vote.
Monsieur le Maire lui répond que non, il ne peut pas intervenir sur le débat du compte administratif et de gestion pendant le conseil municipal, il ne peut rien dire à ce sujet. Pendant la réunion du conseil municipal. Il s'est exprimé très longuement pendant les réunions préparatoires organisées pour les élus à 20h30 tous les mardis soir.
Laure VINCENT lui demande si elle émet une requête, elle a le droit de lui en parler ou non ?
Alexandre HAYEK rajoute que ça ne concerne pas le vote du compte administratif.
Laure VINCENT prend la parole au nom de tout le conseil municipal. Ils ont une requête sur la méthode, que ce soit sur la présentation des comptes 2022 ou 2023 selon ce qui va être partagé. C'est que malheureusement pas tout le monde n'a pu prendre connaissance dans le détail des documents envoyés de 48 pages ou 60 pages… ils trouvaient bien que ce qui avait été fait sur les années précédentes, y compris sous le mandat du maire actuel, l'année dernière et l'année précédente. Qu'ils aient des résumés avec des têtes de chapitres et quelques explications et que cela soit présenté en conseil municipal. Sans détailler les 60 pages et tant de lignes mais qu'il y est un minimum d'explications comme dans un conseil d'administration, avoir un résumé en séance. C'était super bien fait l'année dernière, c'est pour cela qu'elle se permet d'insister, il faudrait que ce soit la même chose pour le futur budget.
Monsieur le Maire lui répond que pour le budget 2023, c'est un procès d'intention qu'elle lui fait. Il a l'impression que personne n'a lu les mails qu'il a envoyé. Concernant la présentation du budget cette année, il l'a voulu plus simple et plus complète que l'année dernière. Les élus qui ont participé aux réunions du budget ont pris du temps pour simplifier la compréhension des propositions. Il a été donné beaucoup plus d'explications grâce aux réunions sur chaque sujet, en analysant les sujets les uns après les autres, et qu'il a fait un résumé sur chaque situation. Ensuite, la secrétaire a envoyé par mail à l'ensemble du conseil municipal les 40 pages ou 60 pages, qui sont obligatoires. C'est la loi. Elle a fait également des tableaux et des graphiques pour expliquer simplement tout cela. La lecture de ces tableaux ne prend pas plus de quelques minutes pour comprendre le budget proposé. C'est à la portée de tous les élus. **Monsieur le Maire** ne comprend pas la demande. La secrétaire a envoyé les tableaux explicatifs pour le budget fonctionnement et investissement avec toutes les têtes de chapitres demandés.
Concernant le compte administratif, **Monsieur le Maire** pense qu'en France, il y a peu de communes qui ont passé autant de temps, plus de ¾ heures sur le compte administratif, alors que les chiffres entre le compte de gestion et le compte administratif sont identiques et que les recettes fonctionnement sont supérieures aux dépenses fonctionnement. C'est ce que demande la loi. Il peut comprendre que ce soit frustrant, mais c'est ainsi. Il n'y est pour rien. Le compte administratif et de gestion disent et détaillent ce qui s'est passé l'année précédente. Toutes les demandes, les remarques et les questions peuvent et doivent être posées au maire avant le conseil municipal pour que le maire puisse apporter les informations demandées avant le jour du vote. Le jour du conseil municipal, les élus doivent juste vérifier que les chiffres entre le compte administratif et de gestion sont identiques et que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement. Il dit aux conseillers municipaux qu'après, ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. Sur le débat précédent, il ne veut pas en savoir plus sur le moment. Ça ne le regarde pas pendant le conseil

municipal. La loi a prévu cette situation pour laisser libre les élus pendant leur décision, sans influence possible du maire.
Il explique à **Laure VINCENT** qu'elle ne doit pas souvent assister à des conseils syndicaux ou autres. Car les présentations des comptes administratifs et de gestions vont très vite. Tout est établi et acté entre élu avant la présentation officielle. Il prend à témoin **Béatrice PAUMIER-LALLEMAND**, **Béatrice GRELET** et **Maryvonne ROSELLO** qui peuvent confirmer comment cela se passe en conseil communautaire, au Parc Naturel du Luberon ou au conseil syndical de Durance Luberon. Le travail est toujours fait en amont du conseil. Ce que nous avons fait. Il n'y a pas « juste » **Michel PARTAGE** qui pratique comme cela.
Il répond au sourire de **Hugues SERVIERE** en lui disant qu'il peut continuer, cela ne le gêne pas. Il précise qu'il estime les élus qui sont « réglos » sur le fond. Les procès d'intention ne l'intéressent pas. Le fonctionnement et l'investissement du budget 2023 a été fait par mail avec toutes les explications et qui seront reprises pour la présentation du budget 2023, juste après. Il rappelle que les élus ont passé ¾ d'heure de tension sur un sujet ou ils n'ont aucun pouvoir, pas plus que le maire. Ce sont des chiffres de l'année dernière. Il faut vérifier juste qu'ils soient concordants entre le compte de gestion et l'administratif.
Laure VINCENT lui répond que sa demande c'est qu'il y ait un résumé oral en conseil municipal pas par mail, c'est ça la demande.
Monsieur le Maire lui répond qu'il arrive à peine, qu'il n'a pas encore commencé la présentation du budget 2023. Cela s'appelle un procès d'intention.
Laure VINCENT rigole et lui dit que non. **Monsieur le Maire** lui répond que si. Le compte administratif et de gestion sont les seuls où il n'y a pas besoin de débattre si les chiffres sont équilibrés. C'est la raison pour laquelle il dit que ça a dû être le plus long de France. Il faut que le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif soit les mêmes. Il n'y a rien à dire à par vérifier si cela correspond. S'ils ne sont pas les mêmes, là il doit y avoir débat. Il dit à **Laure VINCENT** qu'elle a beau souffler ou s'énerver…
Elle répond qu'elle ne s'énerve pas. Elle lui dit que c'est la première fois que cela se passe comme ça. **Monsieur le Maire** répond que non le compte administratif est présenté avant le budget.
Laure VINCENT demande juste un peu d'accompagnement pour la présentation. **Monsieur le Maire** lui répond que c'est donc un procès d'intention car il est prévu de le faire. Tous les graphiques, les camemberts sont là. Ils ont d'ailleurs été envoyés à tous les élus avant la réunion.
Laure VINCENT ajoute que ça aurait été bien de l'avoir sur 2022 aussi. Elle lui dit que c'est fait, c'est fait… c'est voté donc pas de stress.
Monsieur le Maire répond que lui n'est pas stressé. Ils peuvent ne pas voter le budget. C'est eux qui décident. C'est la démocratie. Si le budget n'est pas voté, il quittera ses fonctions de maire. La commune sera mise sous tutelle… C'est la loi.
Laure VINCENT explique qu'elle voulait débriefer sur l'année 2022.
Monsieur le Maire lui répond une nouvelle fois que pour 2022 il n'y a plus à débriefer. Aujourd'hui, la question n'est pas de savoir si la gestion a été bonne ou non. Pour connaitre la réponse à cette question, il fallait s'en occuper avant, en 2022, au quotidien, ou pendant le premier trimestre 2023, mais pas ce soir. Aujourd'hui c'est trop tard.
Laure VINCENT dit que ça aurait été bien qu'il dise ça avant de sortir de la salle.
Monsieur le Maire lui répond que cela fait 9 ans qu'elle est conseillère municipale avec **Hugues SERVIERE**. Que depuis de nombreuses années, et au moins depuis 2020, date à laquelle ils ont été élus, cela se passe de la même façon. Vote des comptes administratifs et de gestion puis vote du budget.
Laure VINCENT ajoute que depuis 9 ans, avant de voter le compte administratif, il y a une petite explication.
Monsieur le Maire lui répond qu'il a donné une petite explication avant de se retirer de la salle comme chaque année.
Il lui propose de reprendre tous les mails des années précédentes, et faire des recherches
Laure VINCENT lui dit qu'elle n'a pas besoin de rechercher, elle le laisse continuer.
Vincent MARTIN conclue en lui disant qu'on a juste à le voter même si c'est frustrant, c'est peut-être ça qui fait un peu bizarre.

6. Proposition délibération affectation du résultat 2022 pour le budget communal de La Bastidonne :

Monsieur le Maire rappelle pour information que l'an passé, lors du vote du budget 2022, il y avait un déficit en investissement et un excèdent en fonctionnement

- Le déficit reporté de 2021 à 2022 en investissement était de 1 732.64 €. Tous les investissements prévus au budget ont été réalisés et subventionnés, sauf Les Grands Travaux voirie et pluvial qui n'ont pas pu commencer en 2021. Donc l'équilibre budgétaire entre dépenses et recettes est ok.

- L'excédent reporté de 2021 à 2022 en fonctionnement était de 110 807.73 €. C'est ce que la municipalité n'a pas dépensé en 2021, alors que les dépenses étaient inscrites au budget

Cette année, pour le budget que nous présentons, nous avons également un déficit en investissement et un excédent en fonctionnement.

- Le déficit reporté de 2022 à 2023 en investissement est de 92 901.59 €. Ce déficit est dû aux débuts des Grands Travaux pluvial et voirie effectuées (environ 50 %). Ces travaux ont été payés aux fournisseurs, mais les subventions accordées ne seront versées qu'en 2023. D'où le déficit.

- L'excédent reporté de 2022 à 2023 en fonctionnement est de 232 310.05 €. C'est une très forte augmentation de l'excédent reportés qui est plus du double de l'année précédente. Cela montre une bonne gestion saine des finances de la commune.

Alexandre HAYEK demande si pour 2022, il faut tenir compte des 92 901.59 € plus les 1 732.64 € de 2021 ?
Monsieur le Maire lui dit que non. C'est seulement la somme de 2022 soit 92 901.59 qu'il faut retenir. Pour l'année 2021, la somme était juste un rappel pour faire une comparaison entre les 2 années.
Il indique que pour le fonctionnement, il y a un excédent reporté de 232 310.05 €. Ce sont les sommes inscrites au budget 2022 en fonctionnement qui n'ont pas été dépensées pendant l'année. Elles sont donc reportées en positif pour le budget 2023 en plus des recettes annuelles.
Il explique que les élus doivent se prononcer sur la répartition de cette somme. Il poursuit en expliquant qu'il y a 3 solutions, comme indiqué dans le mail sur ce sujet qu'il a envoyé aux élus afin qu'ils puissent se positionner avant le soir du conseil municipal, pour pouvoir présenter au vote des élus un budget équilibré avec les sommes exactes dans chaque chapitre :

- Garder l'ensemble de la somme en fonctionnement
- Virer l'ensemble de la somme en investissement. Mais attention, il n'y a pas de possibilité de retour en arrière vers la section fonctionnement en cas de besoin.
- Faire un mixte en gardant une enveloppe dans le fonctionnement pour des urgences en cours d'année, et une enveloppe en investissement pour autofinancer des propositions de travaux.

Lors de la réunion budget fonctionnement les élus présents ont préféré la 3éme solution. Une répartition entre le fonctionnement et l'investissement. C'est ce qui sera présenté pour le vote du budget principal 2023.
Concernant les restes à réaliser, cela ne concerne que la partie investissement. Ce sont tous les travaux proposés dans le budget 2022 et qui n'ont pas été réalisés ou encore finalisés avant la fin de l'année 2022 et que nous comptons faire en 2023. La somme de 346 378.76 € a été reportée du budget 2022 et va servir à terminer Les Grands Travaux du chemin de Fontvieille en 2023. Ce sont les restes à réaliser.
Les recettes des restes à réaliser étant supérieures aux dépenses, il n'y a pas besoin de financement à la section d'investissement. La proposition pour cette délibération sera donc de 0 € sur cette ligne. L'excédent de résultat de fonctionnement reporté qui est de 343 117.78 € sera affecté au compte R002.
Laure VINCENT explique que si on fait 490 000 € - 346 378.76 € cela fait environ 140 000 € alors qu'il y a un déficit de 92 901.59 €, comment s'explique la différence ?
Monsieur le Maire répond que ce résonnement est faux. Ce sont des chiffres qui ne peuvent pas se soustraire pour donner un résultat. Ils n'ont pas de rapport entre eux. Les 490 000 € et les 346 378.76 sont les chiffres en dépenses et en recettes des RAR (Reste à Réaliser), alors que la somme de 92 901.59 € est le déficit du solde d'exécution de la section investissement. Ce sont 2 choses totalement différentes. Comme expliqué juste avant, les restes à réaliser sont les travaux qui ont été inscrits en 2022 mais qui n'ont pas été faits ou pas finis. Le solde d'exécution de 2022 reprend tous les chiffres d'investissement faits dans l'année 2022. Le déficit du solde d'exécution a été calculé en fonction de ce qui a été dépensé cette année, il y a eu plus de dépenses d'investissement que de recettes car les subventions ne sont pas encore arrivées. Les restes à réaliser sont les futures dépenses et recettes d'investissement. Donc aucun rapport entre ces chiffres.
Hugues SERVIERE demande à combien est le pourcentage des travaux à réaliser par rapport à l'enveloppe globale qui avait été prévue en 2021 ?
Monsieur le Maire répond que le pourcentage est à 50% à peu près sur les travaux fait.
Alexandre HAYEK demande s'il restera 40 000 € pour faire des choses en plus ? **Le Maire** lui répond que oui, mais ce sera présenté plus tard pour le budget investissement 2023.
Vote POUR à l'unanimité pour l'affectation du résultat 2022 pour le budget communal de La Bastidonne.

7. Proposition délibération Vote du taux des taxes communales :

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion du groupe travail budget fonctionnement 2023, les élus présents ont opté à l'unanimité pour ne pas augmenter les taxes communales. **Le maire** a envoyé cette proposition à l'ensemble des élus. Aucune réponse n'étant parvenue en retour au maire, il a considéré que la proposition était acceptée sur le principe. **Monsieur le maire** précise qu'il est obligatoire que les élus se mettent d'accord sur le taux des taxes avant la réunion du vote du budget. Si les élus voulaient changer le taux pendant la réunion du conseil municipal, il serait impossible de rectifier les recettes le même soir. Il faudrait annuler la réunion et la reporter à la semaine suivante avec les nouveaux chiffres.

Il précise que malgré une forte augmentation sur les coûts de la vie et entre autres l'électricité, il est possible de ne pas bouger les taux cette année. D'ailleurs, l'état a réévalué les taux des taxes foncières bâties et non bâties, ce qui permet à la commune un surplus de recettes d'environ 40 000 €. Il précise que la taxe foncière bâtie est à 35% et la taxe foncière non bâtie 48%.

Laure VINCENT demande ce que cela représente en masse ?

Monsieur le Maire répond que ces informations ont déjà été envoyé.

Laure VINCENT répond que ça déjà été dit, ils n'ont rien regardé de ce qu'il avait envoyé. C'est stable ou c'est en évolution ?

Monsieur le Maire répond que c'est en augmentation par rapport au nombre d'habitants.

Alexandre HAYEK ajoute que c'est par rapport à l'assiette qui augmente. **Monsieur le Maire** dit que ça ne double pas mais c'est en augmentation.

Laure VINCENT demande si cela se fait de baisser le taux ?

Monsieur le Maire lui répond que oui c'est faisable. Il ne connait pas de communes qui l'ont déjà fait. Certaines communes de la vallée d'aigues les ont même augmentés cette année pour équilibrer les budgets par rapport aux augmentations dû à l'inflation.

Laure VINCENT dit que c'est important de regarder l'évolution en masse car elle pense qu'il faudrait peut-être baisser. Le nombre d'habitations augmentent et donc la masse augmente. On pourrait se poser la question de baisser le taux.

Monsieur le Maire confirme que l'on peut se poser la question et on peut même le faire. Mais il est trop tard pour se poser la question le jour du vote du budget. Il fallait prendre du temps pour venir aux réunions préparatoires ou à minima poser la question par mail.

Il précise que pour sa part qu'il n'est pas favorable à une baisse des taxes actuellement. Les impôts doivent suivre le cours de la vie. Ne pas suivre le cours de la vie, s'est appauvrir la commune. Le groupe travail budget a décidé à l'unanimité de ne pas les augmenter, c'est très bien pour accompagner les bastidonnais actuellement face aux augmentations très importantes. Les taxes locales n'ont pas été augmentés depuis 2012, plus de 10 ans.

Maryvonne ROSELLO regardait des documents récemment et elle s'est rendue compte que par rapport à l'ensemble des communes du département, La Bastidonne est au-dessus de toutes les autres.

Monsieur le Maire lui répond que non, La Bastidonne n'est pas au-dessus de toutes les autres mais au-dessus de la moyenne des autres communes du département.

Vincent MARTIN pense que l'on peut baisser les taxes lorsque la commune est plutôt en souffrance en termes de nombre d'habitant. Quand c'est un « désert » et qu'il faut attirer du monde car les fortes taxes n'attirent pas une nouvelle population. Ce n'est pas le cas de La Bastidonne.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND ajoute que quand un village a une population qui évolue justement cela permet de pouvoir répondre aux infrastructures manquantes et en l'occurrence à La Bastidonne il y a des sujets comme l'école en préfabriquée qui n'est pas le plus facile à utiliser.

Alexandre HAYEK souhaite faire une remarque à ce sujet, cela a déjà était dit l'année dernière mais il veut redire que par les temps qui courent avec tout ce qui augmente il faut communiquer sur le fait qu'ici ça n'augmente pas.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND ajoute qu'en plus de cela le budget sera tout à fait cohérent avec la gestion qui a été mise en place ces dernières années afin de serrer les dépenses.

Vote POUR à l'unanimité pour adopter le taux des taxes communales.

8. Proposition délibération vote du budget primitif communal 2023 :

Monsieur le Maire détaille les chapitres du budget primitif communal 2023 en commençant par le fonctionnement :

Compte	Libellé	Projet BP 2023
	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	388 282.42
012	Charges de personnel et frais assimilés	388 001.08
022	Dépenses imprévues	61 219.54
023	Virement à la section d'investissement	234 231.87
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	11 825.24
65	Autres charges de gestion courante	107 297.00
66	Charges financières	16 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
	Total section	**1 207 357.15**
	RECETTES	
002	Résultat d'exploitation reporté	343 117.78
013	Atténuation de charges	15 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	43 125.90
73	Impôts et taxes	688 108.24
74	Dotations, subventions et participations	72 275.05
75	Autres produits de gestion courante	42 888.00
77	Produits exceptionnels	2 842.18
	Total section	**1 207 357.15**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.
Laure VINCENT dit que ce qui était bien les fois d'avant c'est qu'on avait un BP 2023, un réel 2022.
Monsieur le Maire lui répond qu'il a présenté ce tableau validé par les élus présents et qu'il a envoyé par mel à tous les élus.
Laure VINCENT lui dit qu'encore une fois qu'ils s'excusent mais ils ne l'ont pas regardé. Elle aimerait voir ce qui est en augmentation, diminution…
Monsieur le Maire projette le tableau avec les comparatifs entre les propositions 2023 et l'année précédente. Il précise que pour être plus efficace que l'année précédente et avoir une meilleure compréhension rapide pour les élus qui n'ont pas le temps, il a sélectionné seulement les postes qui avaient une augmentation ou une diminution significative.
Laure VINCENT demande si la commune continue avec API restauration ou non ?
Béatrice GRELET lui répond que pour le moment on continue avec API restauration.
Laure VINCENT trouve que l'évolution est dû aux coûts du prestataire et aux coûts de la vie.
Monsieur le Maire explique que concernant l'électricité, le parc a envoyé les recommandations pour l'augmentation tarifaire et le bouclier prévisionnel.

La Bastidonne
Département de Vaucluse

Chap	Article	Libellé Article	Prop	Budget Primitif N-1	Réalisations N-1	Disponible N-1	Commentaire
h 11	Art 6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	35 000,00	25 000,00	27 419,05	- 2 419,05	Api Restauration : fournisseurs cantine augmentation de prix + plus de covid
h 11	Art 60612	Énergie - électricité	60 000,00	30 000,00	20 181,77	9 818,23	Forte augmentation de l'électricité
h 11	Art 60621	Combustibles	10 000,00	6 500,00	7 190,80	- 690,80	Forte augmentation de prix
h 11	Art 60622	Carburants	3 500,00	2 500,00	3 075,23	- 575,23	Augmentation de prix
h 11	Art 60631	Fournitures d'entretien	5 500,00	5 000,00	2 152,77	2 847,23	En 2022 les dépenses sont plus basses car nous avions un gros avoir chez l'un de nos fournisseurs pour un trop payé de 2020
h 11	Art 60633	Fournitures de voirie	2 000,00	10 000,00	324,79	9 675,21	Baisse du budget car seulement 320 € ont été dépensés en 2022
h 11	Art 611	Contrats de prestations de services	9 000,00	2 200,00	2 094,62	105,38	Logiciel cimetière + parafeur signature + petits films du village
h 11	Art 615221	Bâtiments publics	3 000,00	12 000,00	1 031,10	10 968,90	Baisse du budget car seulement 1 000 € ont été dépensés en 2022
h 11	Art 61551	Matériel roulant	800,00	4 000,00	786,11	3 213,89	Baisse du budget car seulement 786 € ont été dépensés en 2022
h 11	Art 6156	Maintenance	20 000,00	12 500,00	15 207,47	- 2 707,47	Rajout de la maintenance des clims et de la porte de garage mandela
h 11	Art 6227	Frais d'actes et de contentieux	85 019,94	40 000,00	0,00	40 000,00	Provision
h 11	Art 6251	Voyages et déplacements	2 500,00	300,00	63,14	236,86	Congrés des Maires
ha 11	Art 6288	Autres services extérieurs	12 000,00	6 500,00	11 925,70	- 5 425,70	Augmentation de centre aéré par le centre social de l'Aiguier
ha 22	Art 022	Dépenses imprévues	61 219,54	29 120,51	0,00	29 120,51	Provision
ha 23	Art 023	Virement à la section d'investissement	234 231,87	56 962,36	0,00	56 962,36	
ha 5	Art 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	14 590,00	10 000,00	4 760,00	5 240,00	Augmentation LBE car pas de subvention en 2022
ha 5	Art 658822	Aides	8 000,00	0,00	0,00	0,00	Paiement d'une partie du permis de conduire + remboursement des frais de bus pour les adolescents + douchettes
ha 3	Art 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	0,00	8 066,94	0,00	8 066,94	Plus de provision car le paiement des loyers au-dessus de la cantine a été effectué

Explications :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ces points ?
Maryvonne ROSELLO indique que cela veut dire que le Monsieur qui nous devait de l'argent a tout payé ? **Monsieur le Maire** lui répond que oui il a remboursé ses dettes. Cela a été saisie lors de la vente de sa maison.
Laure VINCENT s'inquiète que l'on ne parle pas du personnel ?
Monsieur le Maire lui répond que oui il vient de le présenter par le chapitre 012. Il rappelle que pour faciliter la lecture du tableau présenté, il a inscrit seulement les postes qui avaient une augmentation ou diminution significatives et le personnel n'en fait pas partie.
Laure VINCENT demande si sur le RH il y a des changements significatifs ?
Monsieur le Maire ne lui répond que non. Il y a la même somme que l'année dernière qui est budgétée.
Laure VINCENT demande si pour le budget 2023, pour la partie RH dont on ne voit pas le détail, il est prévu une augmentation pour le bien être des agents par rapport au contexte inflationniste du moment ?
Monsieur le Maire répond à la question de **Laure VINCENT** en lui indiquant que par rapport à ce contexte, il est prévu une enveloppe importante.
Béatrice PAUMIER ajoute que cela a déjà été pris en compte l'augmentation du fait de l'inflation pour les agents de la commune. Et des mouvements de personnel vont avoir lieu dans l'année 2023, départs à la retraite…
Laure VINCENT est étonnée de voir dans le tableau Excel où il y a les écarts les plus significatifs qu'il n'y ai pas la ligne RH. Elle s'inquiète de savoir s'il a bien été pris en compte cela car dans ce contexte-là elle trouve important de les aider.
Monsieur le Maire lui propose de voir le détail du chapitre 12 charges de personnels et frais assimilés.
Laure VINCENT ne demande pas le détail elle veut seulement la somme globale.
Monsieur le maire lui répond que la somme totale ne veut rien dire si on n'entre pas dans les lignes. Il a été dépensé au total 347 000 € l'année N-1 et on propose 388 000 € soit une forte augmentation. Il précise que 388 000 € c'est la somme qui avait été budgétée en 2022 sauf qu'en 2023, un agent part à la retraite en août 2023. Ce qui veut dire que les 5 derniers mois de l'année son salaire ne sera plus présent. Également, un autre agent ne fait plus partie de la fonction publique depuis mi-mars donc il n'y a plus ce salaire jusqu'à la fin de l'année soit 10 mois. Malgré ces baisses importantes de masse salariale, nous avons gardé la même enveloppe qu'en 2022, donc l'augmentation est bien présente. Nous avons une grande marge de manœuvre en 2023 concernant le RH.
Laure VINCENT ajoute que la moyenne d'augmentation de salaire en entreprise en 2022 était de 4.3%.
Monsieur le Maire lui répond qu'ici c'est de la fonction publique et que cela est complètement différent. Aujourd'hui la marge est importante, il n'y aura donc pas de problème au niveau des salaires. Toute l'enveloppe ne devrait pas être dépensée, mais on ne sait jamais…
Laure VINCENT ajoute que cela veut dire qu'on pourrait embaucher ?
Le maire lui répond que oui mais cela ne se fera pas car le personnel est suffisant actuellement, il n'y en a pas le besoin.
Béatrice GRELET ajoute que dans la fonction publique les augmentations ne se font pas comme ça et que l'on est soumis à des indices qui sont validés par l'Etat. Les communes n'ont pas le droit de modifier comme elles veulent ces indices.
Monsieur le Maire indique que cela a été un choix de ne pas diminuer ce poste alors que 2 agents ne feront plus partie des effectifs.
Laure VINCENT demande aux autres élus de poser des questions car elle est seule à en poser. **Monsieur le Maire** lui répond que les autres élus devaient être présents aux réunions c'est pour cela qu'ils n'en posent pas.
Elle lui répond qu'elle ne pense pas justement. Elle a la procuration de **Thomas NERVI**, c'est lui qui pose toutes les questions habituellement.
Monsieur le Maire lui répond que **Thomas NERVI** lui a envoyé un texto pour s'excuser de son absence. Il lit la partie du texto concernant le budget : *« Je vous remercie d'ailleurs tous pour les explications détaillées par mail, c'est plus que super, vraiment bravo ».*
Éric LEVANTIS lui répond, au moins un qui les a lus.
Monsieur le maire explique que c'est remarquable d'avoir les charges de personnel au niveau des charges à caractère général car souvent les budgets sont rattrapés par les charges de personnels énormes.
Monsieur le Maire présente les recettes de fonctionnement avec un budget dépenses et recettes fonctionnement équilibré.

Laure VINCENT demande si dans les recettes il y a la potentielle vente des terrains ?
Monsieur le Maire lui répond que non car il ne peut y avoir dans un budget que les ventes actées, pour l'instant personne est sûr que ce terrain sera vendu cette année.

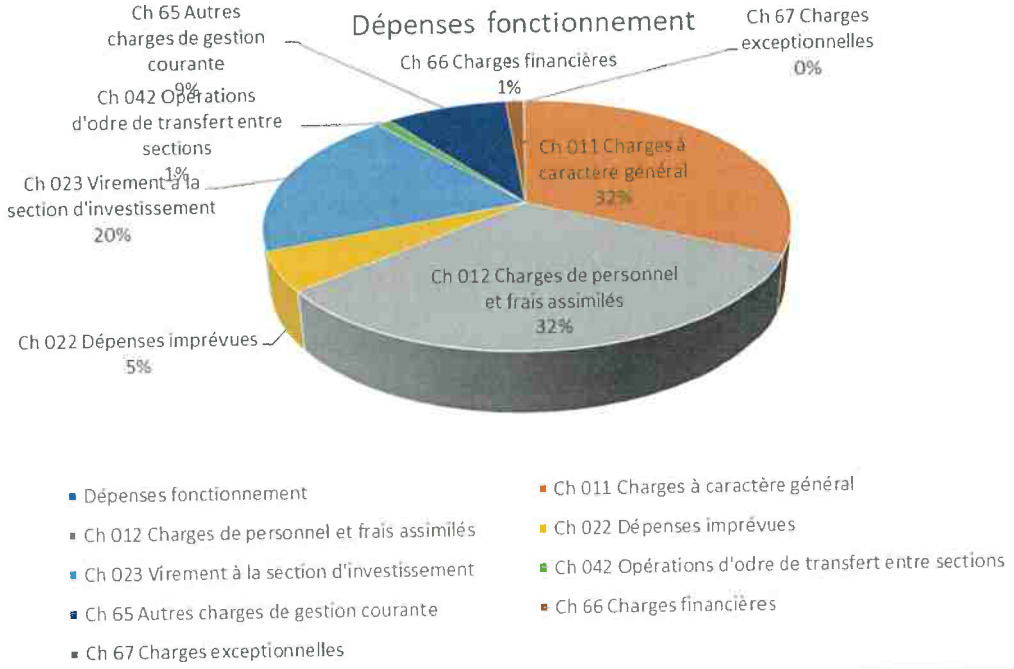

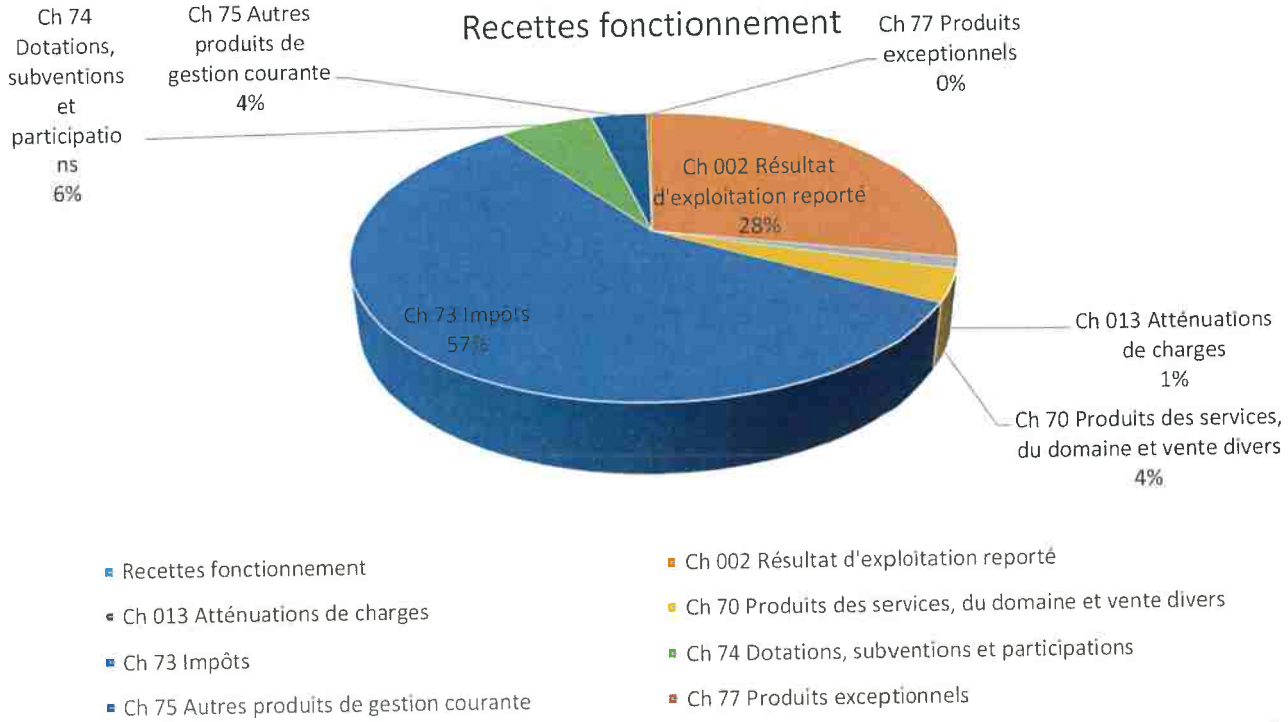

Monsieur le Maire présente les dépenses d'investissement en indiquant que le déficit d'investissement est bien reporté dans le chapitre 001 avec 94 634.23 €. En dessous, ce sont des propositions de dépenses pour le budget 2023. Ce sont des enveloppes, ce n'est pas parce que la somme est votée que les travaux doivent être obligatoirement effectués.
Maryvonne ROSELLO explique que c'est la réfection du jeu d'enfants de l'Ecole qui n'est plus aux normes et le tapis qui est dessous les balançoires du parc d'enfants.
Monsieur le Maire reprend la parole pour expliquer que c'est la voirie et le réseau pluvial qui ont été évoqués précédemment pour la deuxième tranche des travaux à effectuer chemin de Fontvieille.
Laure VINCENT demande ce qu'il y a de prévue dans les voiries ?
Monsieur le Maire répond que ce sera surtout pour le chemin de Fontvieille. Il liste les travaux qui ont été fait en 2022 :
- Trous rebouchés,
- Caniveaux chemin de Galance
- Les Ribas
- Les paroites

Monsieur le maire précise qu'il est également prévu à la demande de tous les élus, la réfection de la salle Mandela. Ce ne devait pas être avant 2024-2025 mais grâce à l'excédent reporté, les travaux pourront peut-être effectués en 2023 avec 70% de subvention. Par contre ce ne sera pas une priorité 2023. Pour arriver à payer le tout et ne pas faire de ligne de trésorerie ni de crédit, il faudra attendre le paiement des subventions précédentes. Les travaux seront donc mis en route lorsque toutes les subventions des travaux voirie et pluvial seront payées. Cela permettra d'avoir la trésorerie nécessaire.
Une enveloppe est également prévue pour des petits travaux, du marquage au sol (surtout route de La Tour d'Aigues) le Département est venu faire une petite étude pour pouvoir mettre des écluses. Les subventions ont déjà été accordées pour ces travaux. Concernant les bornes à incendie, il a été prévu 3 bornes à incendie supplémentaires en réunion. Des devis ont été demandés pour connaitre les prix et la faisabilité. Selon où est placée la borne ce sera Durance Luberon ou le Canal de Provence qui feront les travaux. Du moment où le Canal de Provence passe à proximité, il y a obligation de se brancher sur le Canal de Provence. Par contre
s'il n'y a pas de possibilité avec le Canal de Provence, il y a possibilité de passer par le Syndicat Durance Luberon.
Alexandre HAYEK souligne le fait que c'est la solution la plus intelligente de ne pas utiliser l'eau potable pour éteindre des feux.
Le Maire pose la question : pourquoi les maires ne mettent pas les bornes sur le Canal de Provence ? Car il y a un abonnement de 860 €/an pour chaque borne alors que sur l'eau potable il n'y en a pas. Comme c'est un réseau public il pense qu'il pourrait y avoir un accord avec les communes pour ne pas payer ce prix qui parait démesuré par rapport au service…
Dans la commune deux bornes vont être mises en place par le Canal de Provence et une par le Syndicat Durance Luberon.
Béatrice GRELET demande combien il y a de bornes à incendie sur le village en tout.
Maryvonne ROSELLO lui répond 15 environ.
Hugues SERVIERE dit qu'il y en a plus.
Béatrice GRELET démontre que si on avait 20 bornes sur le Canal de Provence, cela ferait 16 000 € par an.
Monsieur le Maire lui explique que c'est la raison pour laquelle personne ne le fait.
Alexandre HAYEK souligne que l'eau du canal est moins chère que l'eau potable.
Monsieur le Maire indique qu'à ce prix-là, Canal de Provence assure le suivi deux fois par an et l'entretien.
Il passe à l'explication des tables et chaises en bois, ils ont proposé de racheter 10 tables et 20 bancs en bois car celles détenues par la municipalité sont très détériorées, elles ne tiennent plus droites.
Une somme de 26 000 € a été budgétée pour le tennis qui correspond au changement d'un grillage complet, celui du bas et la rénovation et sécurisation de l'électricité pour qu'il n'y ait pas de problème.
Béatrice GRELET intervient concernant les travaux à l'Ecole en expliquant qu'il a été prévu des clims pour un montant de 21 600 € pour la cantine et pour deux autres classes.
Maryvonne ROSELLO explique les 4 537.80 € pour le système anti-intrusion de l'Ecole et incendie.
Béatrice GRELET ajoute que c'est une dépense pour laquelle on ne pouvait pas se substituer car c'est obligatoire, la commune doit se mettre en règle.
Laure VINCENT demande s'il y a le droit d'avoir une ligne « divers » dans l'investissement ?
Monsieur le maire lui répond que non ce n'est pas possible. Ce doit être un projet précis.
Laure VINCENT lui répond que dans ses souvenirs lorsqu'ils ont voté les priorités comme Mandela, il y avait d'autres projets, du coup ils ne seront pas réalisés ? Comme le parking, les recharges voitures électriques…
Monsieur le Maire lui répond que si elle le laisse finir, ces sujets seront abordés et expliqués avec un tableau.

Concernant la réfection de la salle Mandela, il y aura deux subventions, celle du département d'environ 160 000 € CDST 2020-2022 celle-là sera obtenue et une demande de l'Etat, la réponse sera dans l'été. Si elle est acceptée, les travaux seront faits en totalité. Si elle est refusée, il n'y a aura qu'une première partie réalisée et la suite plus tard.

Monsieur le maire présente le tableau récapitulatif des investissements prioritaires pour 2023.

Concernant la désimperméabilisation de la cour d'Ecole, c'est un sujet important, il faut environ 1 an pour monter le dossier entier, il a donc été choisi de décaler en 2024 ce sujet, ils passeront le marché avec le parc en 2023 tout de même.

Hugues SERVIERE pense qu'il faut d'ores et déjà demander des subventions pour les bornes de recharges électriques.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le but.

Hugues SERVIERE demande où en est le projet cœur de vie ?

Béatrice PAUMIER LALLEMAND lui indique qu'elle a sollicité le pôle Vaucluse Ingénierie, ils ont envoyé une proposition par courrier la semaine dernière et le dossier va être commencé avec le Parc Naturel du Luberon et prendra vraiment place en 2024. Elle lui confirme qu'une partie des investissements 2023 font partis déjà du projet Cœur de Vie.

CHAPITRE	OPERATION	LIBELLE	Projet BP 2023
		DEPENSES	
001		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	94 634.23
	202103	Jeux d'enfants	17 000
21		*Immobilisation corporelles*	*17 000*
	65	VOIRIE ET RESEAU PLUVIAL	440 657.96
20		*Frais d'études*	*21 279.20*
21		*Réseau de voirie*	*419 378.76*
	202301	SALLE MANDELA	421 427.87
21		*Immobilisations corporelles*	*421 427.87*
	10007	PETITS TRAVAUX ET MATERIEL	81 000
21		*Marquages au sol*	*50 000*
21		*Bornes à incendie*	*27 000*
21		*Matériel informatique*	*1 000*
21		*Tables et chaises en bois*	*3 000*
	202302	TENNIS	26 000
20		*Immobilisations incorporelles*	*26 000*
	2021-03	TRAVAUX ECOLE	21 600
21		*Immobilisations corporelles - Climatisations*	*21 600*
	67	AMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	4 537.80

21		Anti-intrusion	4 537.80
16	-	Emprunts et dettes assimilées	43 500.00
		Total section	1 150 357.86

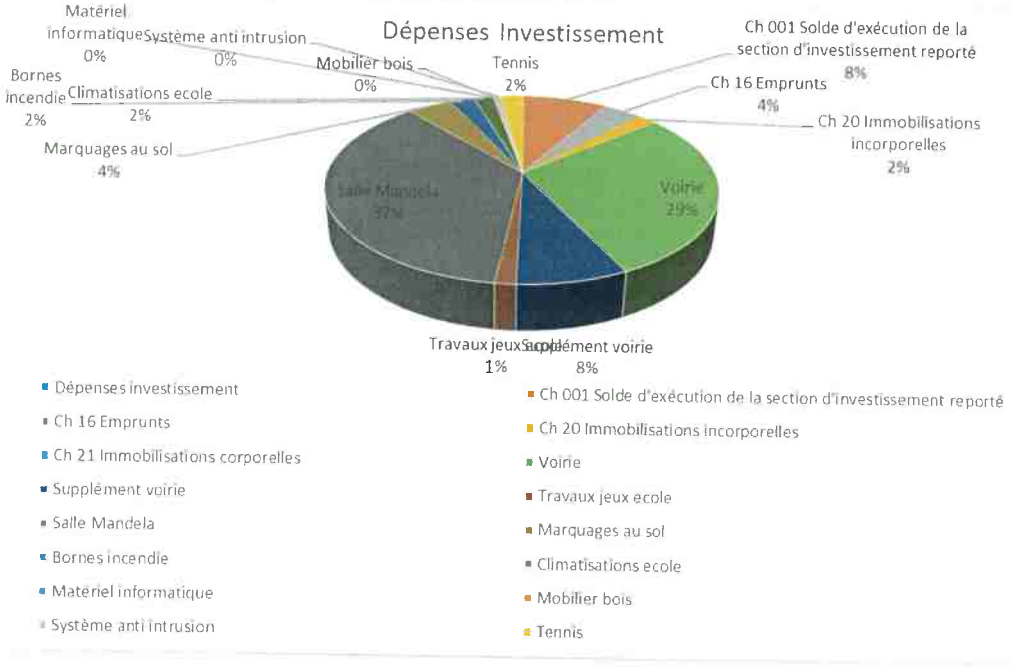

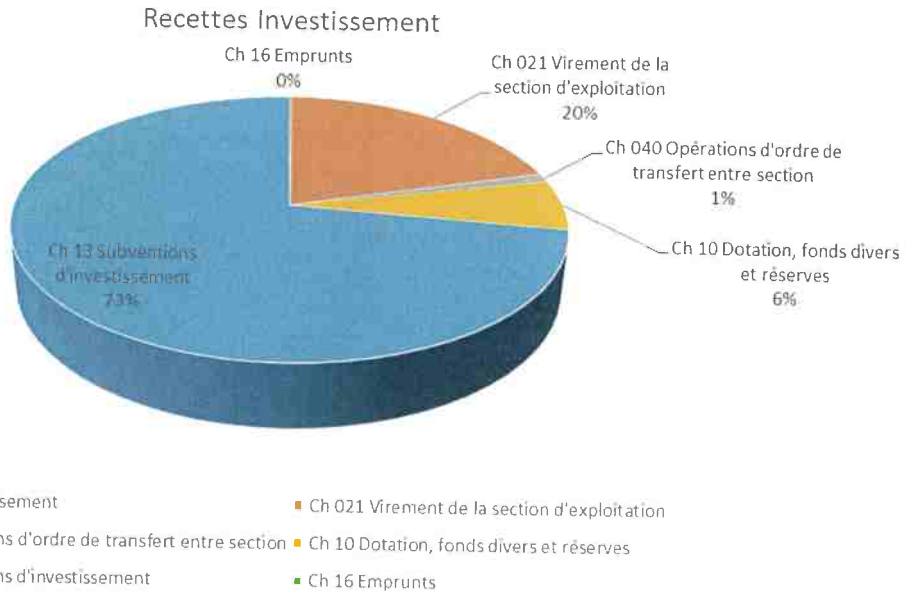

Vote POUR à l'unanimité pour adopter le budget primitif communal 2023.

9. Proposition délibération attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire passe la parole à **Béatrice GRELET** qui indique que l'association Bastigraines ne demandait pas de subventions cette année car leur trésorerie est suffisante.

- **Bastimomes** : grosse augmentation du budget car ils sont très actifs avec l'Ecole entre autres pour l'Ecole.
- **La bibliothèque** : 1€ obligatoire par habitant
- **Boxe training** : achat de 20 tapis de sols qui seront mis à disposition pour les autres associations, ils seront stockés dans la salle Mandela.
- **Les ailes du vent** : il a demandé 1 000 €, il a été attribué 300 € comme l'année dernière.
- **Clic soleil Age** : bien être des personnes âgées, plusieurs en bénéficient sur La Bastidonne.
- **Coop scolaire** : en fonction du nombre d'enfants
- **La Bastidonne animations** : n'a jamais demandé de subventions et en demande cette année, elle est très active dans le village.
- **La Bastidonne Evènements** : gros budget car report 2022 où elles n'avaient pas demandé de subvention car il y avait un changement de bureau. Elles ont un gros programme détaillé.
- **La Bastidonne Loisirs** : Cela fonctionne bien, il y a énormément de bastidonnais, ils sont en majorités et beaucoup de sorties sont prévues pour l'année 2023.
- **La Boule Bastidonnaises** : pour le moment l'association est en sommeil suite à la réunion de bureau. Démission de l'ensemble du bureau. Les 300 euros restent en réserve pour le nouveau bureau.
- **La Sauvi** : plusieurs personnes en bénéficient dans le village.
- **Société de chasse** : elle a discuté avec Mathieu CASIMIRO, ils font beaucoup de choses, ils travaillent sur la biodiversité et font du lâchage de gibier pour repeupler.

Augmentation assez importante sur l'année mais cela permet de garder un lien social et d'intégrer les habitants à la vie du village.

Monsieur le Maire souligne que l'année dernière le montant total était bas car il n'y avait pas eu le versement de la subvention LBE.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS					
	2022		2023		PRESIDENT
	DEMANDEE	ALLOUEE	DEMANDEE	PROPOSE	
BASTIGRAINES	460	**460**	0	**0**	Jérôme ALLONGUE
BASTIMOMES	1 000	**650**	1 200	**1 000**	Anouk ARZOUMANIAN
BIBLIOTHEQUE APERTO LIBRO	850	**850**	850	**940**	Anaïs CARPENA
BOXE TRAINING BASTIDONNAISE	-	**-**	499.96	**500**	Nicolas CHUPIN
AILES DES VENTS CALLIGRAPHIE	600	**300**	1000	**300**	Bernard VAN MALLE
CLIC SOLEIL AGE	100	**100**	150	**150**	JP CHANIAL
COOP SCOLAIRE	1 300	**1 300**	1 300	**1 300**	David MOREL
LA BASTIDONNE ANIMATIONS	-	**-**	300	**300**	Liliane RASTELLO WOODS
LA BASTIDONNE EVENEMENTS	0	**0**	8 750	**8 750**	Emilie CONNAULTE
LA BASTIDONNE LOISIRS	500	**400**	600	**600**	Odile FERREOL
LA BOULE BASTIDONNAISE	560	**300**	560	**300**	Dany PILI
LA SAUVI	100	**100**	200	**150**	Mme PLAINCHONT
SOCIETE DE CHASSE	300	**300**	300	**300**	Mathieu CASIMIRO
TOTAL	6 170	**4 760**	15 709.96	**14 590**	

Vote POUR à l'unanimité pour l'attribution des subventions aux associations.

10. Proposition délibération vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissement du Castelet :
Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal pour le vote de cette délibération. Il explique que c'est le compte de gestion en premier lieu et le compte administratif par la suite. Cela car le compte de gestion est fait par la trésorerie et ensuite le compte administratif par la commune pour vérifier s'il est équilibré avec le compte de gestion.

Maryvonne ROSELLO reprend la parole et indique que comme tous les ans il y a ce budget annexe du Lotissement du Castelet. Tant que les derniers terrains ne seront pas vendus, il ne sera pas possible de clôturer ce budget.
Elle commence par le compte de gestion en disant que c'est beaucoup plus facile pour elle. Il a été émis par la Trésorerie de Pertuis.

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Déficit	139 984.36	
Excédent		276 690.67

Il n'y a eu en 2022, aucune dépense ni recette en fonctionnement comme en investissement. Le déficit et l'excédent sont repris d'une année antérieure et cela depuis plusieurs années.
Laure VINCENT dit qu'elle avait déjà eu l'explication l'année précédente, elle la félicite et la remercie. Donc ici il n'y a pas de problème dit **Maryvonne ROSELLO.**
Vote POUR à l'unanimité pour adopter le compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissement du Castelet.

11. Proposition délibération vote du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement du Castelet :
Maryvonne ROSELLO présente maintenant le compte administratif 2022 du budget annexe du Lotissement du Castelet. C'est exactement le même.

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Déficit	139 984.36	
Excédent		276 690.67

Vote POUR à l'unanimité pour adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement du Castelet.

12. Proposition délibération affectation du résultat pour le budget annexe Lotissement du Castelet :
Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal. Il explique qu'il n'y a pas eu de mouvements et que ce ne sont que des chiffres et pas de l'argent en banque. Le jour où ce budget sera clôturé, cet argent est virtuel et n'existe pas sur les comptes.
Vote POUR à l'unanimité pour l'affectation du résultat 2022 pour le budget annexe Lotissement du Castelet.

13. Proposition délibération vote du budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement du Castelet :
Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement du Castelet

Budget 2023 SECTION FONCTIONNEMENT		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
vote	Crédit de fonctionnement voté	351 690.67 €	75 000€
+	+	+	+
reports	RAR de l'exercice précédent	0.00€	0.00€
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00€	276 690.67€
	=	=	=
TOTAL FONCTIONNEMENT		351 690.67€	351 690.67€

Budget 2023 SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
vote	Crédit d'investissement voté	75 000 €	214 984.36 €
+	+	+	+
reports	RAR de l'exercice précédent	0.00€	0.00€
	002 Résultat d'investissement reporté	139 984.36€	0.00€
	=	=	=
TOTAL FONCTIONNEMENT		214 984.36€	214 984.36 €

TOTAL DU BUDGET	279 978.72€	279 978.72€

Vote POUR à l'unanimité pour adopter le budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement du Castelet.

14. Proposition délibération modification des statuts de COTELUB :
Monsieur le Maire présente à l'assemblée les compétences de COTELUB : COTELUB est compétente en matière de développement économique.

Cette compétence comprend, selon les dispositions de l'article L. 5214-16 :
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Soutien à la création et au développement d'entreprises dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l'intervention économique des collectivités territoriales.

En complément de cette compétence, COTELUB souhaite se doter de nouvelles compétences facultatives pour amplifier son action dans le domaine économique :
- Le soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire ;
- La création, la gestion et le soutien aux tiers lieux.

En outre, la « création, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de pépinières d'entreprises » est maintenant intégrée aux statuts de la communauté de communes suite à une observation de la Préfecture de Vaucluse. Cette compétence est déjà exercée par COTELUB mais figurait jusqu'à présent dans la définition de l'intérêt communautaire.
Vote POUR à l'unanimité pour adopter la modification des statuts de COTELUB.

15. Proposition délibération remboursement des frais pour le Congrès National des Maires à Paris :

Monsieur le Maire explique que c'est le dernier point. Le Congrès des Maires en octobre dernier, il a été voté la possibilité de financer le déplacement de 2 élus au Congrès des Maires à Paris. **Monsieur le Maire** évoque qu'il est allé au Congrès des Maires avec **Vincent MARTIN** et que Béatrice **PAUMIER-LALLEMAND** les a rejoints à ses frais. Le problème c'est qu'il faut reprendre une délibération car il n'est toujours pas remboursé. **Monsieur le maire** explique que c'est lui qui a fait l'avance de tous les frais car c'est plus facile pour le remboursement. Sauf que là, depuis novembre, la trésorerie refuse de rembourser et demande une délibération simplement pour acter la même somme mais avec des détails différents. Mr le Maire demande à **Béatrice PAUMIER-LALLEMAND** de présenter et de procéder au vote car les remboursements le concernent. Elle procède au vote de la délibération.
Vote POUR à l'unanimité pour rembourser Monsieur le Maire des frais pour le Congrès National des Maires à Paris.

Point sur les futures demandes de subvention :

- **Subvention nouvelle politique régionale d'aide aux communes « Nos communes d'abord » :** cette subvention va être demandée sous peu pour les clims de l'Ecole.
- **Subvention Contrat Vaucluse Ambition du département 2023-2025 :** l'enveloppe a été augmentée cette année à 180 000 €, il est possible de faire 3 demandes distinctes pour 8 sujets différents. Ce qui est hors voirie et salle Mandela va être demandé ici.
- **Subvention « Fond Vert »** : subvention d'Etat.

Questions diverses :

a. **Démission d'un adjoint au maire ;**

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une lettre de la Préfecture indiquant la démission de fonctions d'un adjoint du conseil municipal. Ils ont pris acte. C'est effectif au 01 mars 2023. Il y a donc plus que 3 adjoints et cela restera comme cela pour le moment. A voir pour le futur selon les besoins. Il s'agit **d'Hugues SERVIERE**.

b. **Maire de La Bastidonne : membre titulaire du CDG84 ;**

Monsieur le Maire leur indique qu'il a été élu titulaire du CDG 84.

c. **1ère adjointe au Maire de La Bastidonne : suppléante du CDG84 ;**

Monsieur le Maire explique que **Béatrice PAUMIER LALLEMAND** a été élue suppléante au CDG 84.

Laure VINCENT demande ce que cela implique pour eux ?

Monsieur le Maire lui répond que cela implique des réunions et des décisions par vote pour l'orientation et les choix stratégiques du CDG 84. Le CDG est constitué à part égale de représentants des maires et du personnel. Il doit y avoir 4 réunions de conseils par an.

Dernière information : Jean-François LOVISOLO a envoyé une information sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par l'Etat. Cette année elle s'élève pour notre commune de 67 814 € soit une évolution de 6.3% par rapport à l'année 2022. Cela ne sera pas intégré au budget de cette année car l'information est trop tardive mais l'augmentation sera en réserve.

Clôture du Conseil Municipal à 23h41.

Michel PARTAGE (Maire)

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 26/04/2023
Qualité : maire

MAIRIE de LA BASTIDONNE (Vaucluse)

Béatrice GRELET (Secrétaire de séance)